Territoires du Nord-Ouest

# Situation actuelle en matière de conservation

La gestion durable des terres et des ressources aux TNO s'inscrit dans le cadre de plusieurs processus complémentaires. La Stratégie fait appel à plusieurs types de textes législatifs, fédéraux et territoriaux, en vue de protéger les zones visées à long terme. D'autres programmes et processus comprennent l'aménagement du territoire à l'échelle régionale, la création de parcs nationaux, la protection des terres dans le cadre des processus de revendications territoriales, les régimes de réglementation ainsi que d'autres pratiques de développement durable. Parmi les principales initiatives de conservation à l'œuvre dans chacune des régions qui appuient la Stratégie, mentionnons les suivantes :

## Région désignée des Inuvialuits

Le travail est en cours pour la zone d'intérêt Anuniaqvia niqiqyuam (zone de chasse de Nelson Green), dans les environs de Paulatuk, proposée comme aire marine protégée.

## Région désignée des Gwich'in

Dans le cadre de l'examen quinquennal prévu par la loi, le Conseil de l'aménagement du territoire gwich'in poursuit ses consultations concernant la révision du plan d'aménagement du territoire des Gwich'in.

## Région désignée du Sahtu

Le plan d'aménagement territorial de la région désignée du Sahtu s'applique à la région désignée du Sahtu. Le plan a été approuvé par le Sahtu Secretariat Incorporated, le GTNO et le gouvernement fédéral en août 2013.

## Région de gestion des ressources du Wek'èezhìi

Le plan d'aménagement territorial Tłı̨chǫ s'applique aux terres privées Tłı̨chǫ. La mise en œuvre du plan a débuté en juin 2013.

## Région du Dehcho

Les responsables du Dehcho poursuivent leur ébauche de plan d'aménagement territorial, parallèlement aux négociations relatives à leurs revendications territoriales et à leur autonomie gouvernementale.

## Région du Slave Sud

Le travail sur le projet de la réserve de parc national Thaidene Nene (la région du bras Est du Grand lac des Esclaves) se poursuit.

*Les partenariats constituent la pierre angulaire du succès de la Stratégie. Le comité directeur a été créé pour guider la mise en œuvre de la Stratégie, pour fournir un espace où échanger des idées et pour donner des conseils aux ministres des gouvernements fédéral et territorial sur la façon optimale de contribuer à un réseau de zones protégées à l'échelle des TNO.*

### *Membres du comité de direction de la Stratégie 2013-2014*

Inuvialuit (IRC/IGC) – Richard Binder

Nation métisse des TNO– Tim Heron

Conseil tribal des Gwich'in – Mardy Semmler

Sahtu Secretariat Incorporated – Cindy Gilday

Premières Nations Dehcho – Jonas Antoine (vice-président)

Government Tłı̨chǫ - Kerri Garner

Gouvernement du territoire d'Akaitcho – Dora Enzoe

Alliance des Métis du Slave Nord – Eric Binion

Chambre des mines des TNO et du Nunavut – Tom Hoefer

Association canadienne des producteurs pétroliers – Douglas Mead (ancien président) et Aaron Miller

Canards Illimités Canada – Jason Charlwood

Société pour la nature et les parcs du Canada – Chapitre des TNO – Kris Brekke

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Mary Tapsell

Gouvernement du Canada – Robert Jenkins

*Note : Si le représentant a changé au cours de l'année, les deux représentants sont inscrits. Plusieurs organismes comptaient sur des représentants suppléants.*

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Stratégie sur les zones protégées soit par téléphone au 867-920-3179, soit par courriel à l'adresse nwt_pas@gov.nt.ca, ou consultez le site Web à l'adresse www.nwtpas.ca.**

Bruce Townsend

Northwest Territories PROTECTED AREAS STRATEGY

# 2013 Rapport annuel 2014

*« La terre prend soin de nous et nous prenons soin de la terre. »*

# Message du vice-président de la Stratégie sur les zones protégées

Depuis le lancement de la Stratégie sur les zones protégées (la Stratégie) en 1999, les gouvernements fédéral et territorial se sont partagé les fonctions du secrétariat. Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC) travaillent de concert afin d'aider les collectivités, les gouvernements régionaux et les organismes parrains dans le cadre de leur travail sur les zones protégées. Depuis le transfert des responsabilités (le 1er avril), les responsabilités anciennement assumées par le ministère fédéral le sont maintenant par le GTNO.

En prévision des changements découlant du transfert des responsabilités au Secrétariat, la structure de la Stratégie a été modifiée cette année. Depuis septembre, les fonctions de notre directrice générale, Karen Hamre, sont assumées par le Secrétariat et d'autres collaborateurs de la Stratégie. Au nom du comité de direction de la Stratégie, j'aimerais remercier Mme Hamre du fond du cœur pour le dévouement, les compétences et la passion dont elle a fait preuve au service de la Stratégie depuis plusieurs années.

Cette année toujours, nous avons fait nos adieux à un membre de longue date du comité de direction, Doug Mead. M. Mead, qui représentait l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), était membre de notre comité depuis 1999, et en a été le président de 2009 à 2013. Les membres du comité lui sont reconnaissants de l'expérience, ainsi que de la perspective de l'industrie pétrolière que M. Mead leur a apportée. Les débats du comité sont parfois houleux, mais, avec l'aide de M. Mead, les membres les ont menés à terme de manière respectueuse. Je tiens à l'en remercier. Par la même occasion, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Aaron Miller, qui remplace M. Mead à titre de représentant de l'ACPP au sein du comité.

Je collabore à la Stratégie depuis 1999, quand la région d'Edéhzhíe a été proposée pour la première fois comme réserve nationale de faune. De nombreuses études ont été effectuées, et la valeur de cette zone a fait l'objet de nombreux débats. J'espère que des progrès seront réalisés dans l'année qui vient vers l'établissement de cette région, et d'autres aussi, comme zones protégées. Merci à tous pour leurs efforts soutenus afin que la Stratégie devienne réalité.

Jonas Antoine
Vice-président du comité de direction de la Stratégie sur les zones protégées
31 mars 2014

# Qu'est-ce que la Stratégie sur les zones protégées?

Depuis 1999, la Stratégie sur les zones protégées des TNO établit un cadre pour la planification et l'établissement de zones protégées aux TNO. Les partenaires de la Stratégie agissent au sein de leur collectivité, d'organismes autochtones, de gouvernements autochtones et du gouvernement fédéral, ainsi que d'organismes environnementaux non-gouvernementaux et du secteur privé. Ils cherchent à cerner les zones protégées à l'échelle des TNO, les évaluer, participer à leur création, et, par la suite, participer à leur gestion.

Les objectifs de la Stratégie des TNO sont de protéger :

- les zones naturelles et culturelles spéciales des TNO;
- les zones les plus importantes de chacune des 45 écorégions des TNO, où il est interdit d'aller de l'avant avec le développement industriel.

Jumelées à d'autres initiatives de conservation aux TNO, les initiatives de la Stratégie contribuent à un grand réseau de zones protégées dans le Nord. La Stratégie protège des zones naturelles grâce aux lois fédérales et territoriales, comme la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, la *Loi sur les parcs territoriaux* et la *Loi sur la faune des TNO*.

# Faits saillants de la Stratégie sur les zones protégées pour 2013-2014

**Région désignée du Sahtu :** Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses zones humides) proposée comme réserve nationale de faune – La Société foncière du district de K'ahsho Got'ine a fait parvenir une lettre au ministre fédéral de l'environnement pour demander l'établissement officiel de la réserve nationale de faune de Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses zones humides), faisant passer le dossier de cette zone à l'échelon 6 du processus de la Stratégie. *Note: L'entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation de cette zone a été prolongée jusqu'en 2015.*

**Zone du Dehcho :** Edéhzhíe (plateau Horn) proposée comme réserve nationale de faune – Le 3 mai 2013, des responsables d'Environnement Canada (EC) ont informé la Première Nation Dehcho (PND), le gouvernement Tłı̨chǫ et le GTNO qu'ils entamaient les consultations pour l'établissement d'Edéhzhíe. Au mois de juin 2013, la PND, le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC), EC et le GTNO ont tenu une séance de communication d'information afin de discuter des limites des zones, de l'aliénation des droits d'exploitation du sous-sol et de la gestion. Un plan d'action a été élaboré. *Note : Toutes les ententes provisoires sur les terres soustraites à l'aliénation du Dehcho ont été prolongées jusqu'en 2015.*

Ka'a'gee Tu (à Kakisa) et Sambaa K'e (à Trout Lake) proposés comme réserves nationales de faune – Les deux groupes de travail ont assisté à des présentations du GTNO à propos des outils de conservations prévus dans la *Loi sur les parcs territoriaux* et la *Loi sur la faune* des TNO qui pourraient être utiles pour ces deux candidatures. Les groupes de travail étudient présentement les options territoriales qui ont fait l'objet de la présentation.

Łue Túé Sųlái (Five Fish Lakes) proposé comme zone de conservation culturelle – Le groupe de travail a repris les discussions sur la candidature de Łue Túé Sųlái à titre de zone de conservation culturelle. Les évaluations culturelles montrent que les Five Fish Lakes sont riches en ressources culturelles, autant d'avant la rencontre avec les Européens qu'après. Les évaluations minérales et écologiques ont été complétées. On prévoit que l'évaluation socio-économique finale sera complétée au cours de l'année 2014. Le groupe de travail entamera sous peu la rédaction d'un rapport pour ce site.

Ejie Tue Ndade (Buffalo Lake, River and Trails) proposé comme zone de conservation territoriale – Avec l'adoption de la nouvelle *Loi sur la faune* des TNO en octobre 2013, la désignation proposée pour le site en est maintenant une de zone de conservation en vertu de la Loi , une désignation comparable à celle d'aire faunique critique (selon l'ancienne mouture de la *Loi* ). À l'heure actuelle, l'ébauche du rapport du groupe de travail met l'accent sur l'importance culturelle du site; le rapport ne répond donc pas aux critères établis pour une zone de conservation. Le GTNO a communiqué avec les membres du groupe de travail pour leur signifier que le rapport doit être retravaillé afin que le site puisse se qualifier au titre de zone de conservation. Sinon, d'autres options de conservation pourraient être étudiées.

**Région de gestion des ressources du Wek'èezhii :** Dìnàgà Wek'èhodì proposé comme réserve nationale de faune (anciennement connue sous le nom Kwets'ootl'àà) – Le groupe de travail a approuvé le changement de nom officiel, a examiné toutes les évaluations déjà complétées, s'est renseigné à propos des droits d'utilisation des terres et des droits de récolte dans le cadre d'une réserve nationale de faune et a discuté des prochaines étapes. Le GTNO présentera des outils territoriaux de conservation pour examen qui pourraient convenir aux zones visées. Une lettre d'information communautaire circule au sein de la collectivité de Behchokǫ̀et a été affichée dans le site Web du gouvernement Tłı̨chǫ. Selon le plan d'aménagement du territoire qui a été approuvé, les terres privées Tłı̨chǫ qui entourent la réserve nationale de faune proposée sont maintenant également visées par la zone de conservation. *Note : La demande d'entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation pour Dìnàgà Wek'èhodì a été approuvée en septembre 2013. L'entente provisoire est maintenant en vigueur jusqu'en septembre 2015.*

*Note : Toutes les ententes provisoires sur les terres soustraites à l'aliénation empêcheront que des droits soient accordés à des tiers jusqu'à ce que les groupes de travail terminent leur évaluation.*

### Rapport sur l'état du réseau des zones protégées

Un nouveau rapport sur l'état actuel du réseau des zones protégées aux TNO sera publié en 2015. L'objectif du rapport est de fournir une vue d'ensemble sur l'état actuel et sur le niveau de connaissance du réseau de zones protégées aux TNO. Le rapport rendra compte de certains indicateurs sélectionnés des zones protégées afin de fournir une base de référence pour mesurer les progrès futurs. Afin d'appuyer la planification et la gestion durables des zones protégées, le rapport fournira un cadre de surveillance des aspects écologiques, sociaux et économiques du réseau actuel de zones protégées. Ce rapport contribuera au rapport général sur l'état de l'environnement.

### Carte des zones protégées permanentes, provisoires et proposées des Territoires du Nord-Ouest

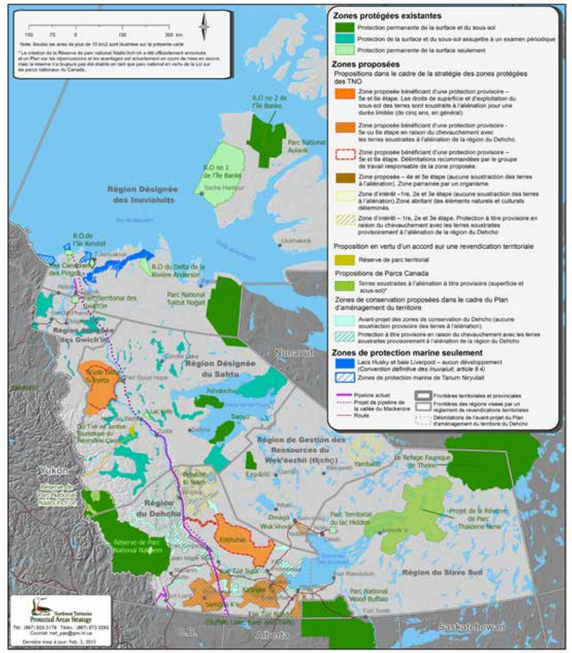


# Les efforts de conservation aux TNO après le 1er avril 2014

Depuis le transfert des responsabilités le 1er avril 2014, le GTNO joue un rôle plus important que jamais dans la gestion des terres et des ressources. Le transfert des responsabilités permettra de renforcer et d'équilibrer la gestion des terres aux TNO. Premièrement, le GTNO sera chargé des programmes et des services auparavant confiés au ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC). Deuxièmement, l'un des changements les plus notables est le fait que la Stratégie sur les zones protégées était gérée par AANDC et le GTNO et comptait sur un secrétariat composé d'employés des deux entités gouvernementales. La Stratégie est maintenant administrée par le GTNO, et les compétences fournies auparavant par le personnel d'AANDC l'est maintenant par celui du GTNO.

Le GTNO a rédigé un document, *Terres du Nord, leadership du Nord – Cadre sur la viabilité et l'aménagement territorial du GTNO*, qui présente une vision et un cadre clairs pour appuyer la participation à divers processus de prise de décisions relatives à l'aménagement des terres. Le Cadre propose une marche à suivre pour collaborer avec d'autres parties prenantes afin de mettre à profit l'expérience tirée des initiatives existantes pour créer de nouvelles stratégies (dont les bases sont établies dans le Cadre).

Le GTNO est déterminé à protéger et à conserver les terres et continuera à travailler avec tous ses partenaires pour garantir une gérance responsable des terres et des ressources, maintenant et à l'avenir. Consultez le site www.devolution.gov.nt.ca pour obtenir plus de renseignements!

# Représentation écologique

Les responsables de la Stratégie reconnaissent que les collectivités des TNO sont en bonne partie tributaires de terres saines. Cette dépendance est autant culturelle qu'économique. Les responsables de la Stratégie en tiennent compte, en commençant par le repérage initial des sites, jusqu'au processus d'évaluation, d'établissement et de gestion d'une zone protégée. Ce processus communautaire se superpose à un processus scientifique, appelé la représentation écologique. La représentation écologique est une approche systématique dont l'objectif est de préserver la biodiversité. La biodiversité ne signifie pas seulement assurer la pérennité d'une variété d'espèces, mais aussi garantir la diversité génétique de la faune et de la flore. Préserver dans leur état naturel tous les types d'habitats et de paysages, ainsi que leur faune et leur flore, signifie qu'ils seront plus sains, maintenant et dans l'avenir.

La représentation écologique permet d'encadrer les zones protégées sur plusieurs plans — local, régional, territorial ou international, tout en protégeant les valeurs culturelles, les espèces ainsi que les processus écologiques à long terme. Par exemple, de petites zones peuvent suffire à préserver des zones de pêche importantes, ou des espèces de plantes rares; des zones plus grandes sont nécessaires pour préserver des écosystèmes ou des bassins hydrologiques entiers et sains.

L'engagement communautaire et le savoir traditionnel, alliés aux processus scientifiques (y compris la représentation écologique) ont permis de grands progrès. Cette collaboration demeure le fondement du réseau de zones protégées aux TNO.